



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-061

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2026

Sommaire

**Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris /
Cabinet/Service de la représentation de l'État**

75-2026-01-26-00001 - Arrêté décernant la médaille d'honneur
agricole pour la promotion du 1er janvier 2026 (5 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2026-01-26-00001

Arrêté décernant la médaille d'honneur agricole
pour la promotion du 1er janvier 2026

Paris, le 26 janvier 2026

**Arrêté préfectoral n°
décernant la médaille d'honneur agricole
pour la promotion du 1er janvier 2026**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2025-12-22-00020 du 22 décembre 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur agricole est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Échelon argent :

- Monsieur CARLUS Frédéric
- Monsieur CHODRON DE COURCEL Laurent
- Monsieur DELEPOUVE Lionel
- Madame FILLIOT Françoise
- Monsieur HALLAL François
- Madame IMBAULT Delphine
- Monsieur JOLIVET Yann
- Madame LEONNARD Marie-Laure
- Madame MALAVAL Anne
- Madame RAFFOUX Laëtitia
- Madame ROLLAND Valérie
- Monsieur ROSE Vincent

Échelon vermeil :

- Madame FILLIOT Françoise
- Monsieur GEORGES Thierry
- Monsieur GRASSIN Pascal
- Monsieur GRIMAL Fabrice

- Monsieur GUIZOT-PAMIES Frédéric
- Monsieur HALLAL François
- Monsieur HANUISE Boris
- Monsieur LAVERGNE Christophe
- Madame LE GOSLES Caroline
- Madame MALAVAL Anne
- Monsieur POEYDOMENGE DE BETTIGNIES Philippe

Échelon or :

- Monsieur AZIBERT Jean-Roger
- Monsieur BLOMME Jean-François
- Madame DURAND Sandrine
- Madame FILLIOT Françoise
- Monsieur GEORGES Thierry
- Madame GHETTI Marie
- Monsieur GRASSIN Pascal
- Monsieur HALLAL François
- Madame LUNET DE LA MALENE Roseline
- Monsieur MASTALERZ Thierry

Échelon grand or :

- Madame BILLEY Anne
- Madame BORDILLON Marie-Line
- Madame FERJault Marie-José
- Madame LE TALLEC Catherine

ARTICLE 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Signé Marc GUILLAUME

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.